

Direction de l'Éducation
et de la Réussite de la
province Sud

55 rue Georges
Clémenceau
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :
20 49 42
82.12.13

Télécopie :
20 30 20

Courriel :
emmanuel.blum@provin
ce-sud.nc

Affaire suivie par
Emmanuel BLUM

Nouméa, le 24/08/2026

Le bureau des collèges et des moyens

Objet : Collège de Kaméré – Recherche de l'origine des infiltrations d'eau affectant le bâtiment central (salle de classe, coursives et local agents)

Annexe : Photos.

Monsieur le Directeur,

La direction de l'éducation et de la réussite de la province Sud procède actuellement à une consultation pour la réalisation des prestations suivantes :

- Recherche de l'origine des infiltrations d'eau constatées en toiture du bâtiment central (couverture tôle), au droit des deux zones repérées (cf. photo n°1, point cerclé, et photo n°2, point cerclé), par des moyens non destructifs (contrôle visuel, test à l'eau, caméra thermique, hygromètre, ou tout autre moyen non intrusif) et relevés des points singuliers ;
- Constat intérieur dans les trois zones touchées par les infiltrations : salle de classe (R+1, bâtiment central), coursives (R+1, bâtiment central) et local agents (RDC, autre bâtiment) : recherche des traces d'humidité, relevé de la localisation exacte de chaque désordre, et mise en relation avec les points de toiture identifiés ci-dessus ;
- Remise d'un rapport écrit précisant la ou les origines identifiées, leur localisation exacte, le lien de causalité entre les points de toiture et les désordres intérieurs constatés zone par zone, et la nature des travaux de réfection nécessaires, en vue d'une consultation ultérieure pour la réalisation des travaux de réparation.

Selon le montant estimatif des travaux de réparation identifiés à l'issue du diagnostic, la province Sud se réserve la possibilité de passer commande de ces travaux le jour même auprès de l'entreprise titulaire de la présente mission, sans nouvelle mise en concurrence, dès lors que ce montant reste compatible avec une commande directe au regard de la réglementation de la commande publique en vigueur. Cette possibilité vise à éviter un nouveau déplacement et une nouvelle installation de chantier.

L'établissement restant en activité pendant la période scolaire, l'intervention devra être réalisée en dehors des heures de cours, par exemple le mercredi après-midi, le week-end, ou pendant les vacances scolaires.

L'entreprise assurera l'évacuation de ses déchets et le nettoyage complet des zones d'intervention à l'issue de son intervention. L'entreprise est réputée avoir pris connaissance de l'ensemble des prestations nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

Les travaux devront débuter dans un délai maximal de quinze (15) jours calendaires à compter de la réception du bon de commande si les prestations sont réalisables les mercredi après-midi ou week-end, sinon durant les vacances scolaires d'octobre 2026.

Les offres seront analysées sur la base du seul critère du prix.

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours.

Compte tenu de la nature des prestations objet de la présente consultation et des contraintes techniques liées aux travaux, une visite du site est fortement recommandée préalablement à la remise de l'offre.

Une visite est organisée le **31/08/2026 à 10h00**. Les candidats souhaitant y participer doivent impérativement s'inscrire par courriel à l'adresse **des.gestion-college@province-sud.nc** au plus tard le **28/08/2026 à 16h00**.

Les candidats sont réputés avoir pris connaissance de l'ensemble des contraintes liées aux lieux d'exécution des prestations et en avoir tenu compte dans leur proposition.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle à la présente consultation.

Si cette prestation vous intéresse, votre offre devra parvenir à la direction de l'éducation et de la réussite au plus tard le **10/09/2026 à 16h00** par courriel à l'adresse suivante : **des.gestion-college@province-sud.nc**.

Votre offre devra comporter les mentions suivantes :

- Nom de l'entreprise ;
- Numéro RIDET ;
- Montant HT, TGC et TTC (ou la mention « Franchise en base – TGC non applicable » le cas échéant) ;
- Descriptif technique succinct de la méthode de recherche proposée ;
- Durée de la ou des garanties ;
- Délai d'approvisionnement et délai de réalisation des travaux.

Dans l'hypothèse où votre offre serait retenue, il est recommandé de joindre dès la remise de l'offre les documents suivants afin de faciliter l'instruction du dossier :

- Attestation CAFAT relative aux cotisations CAFAT ou RUAMM correspondant au dernier trimestre exigible ;
- Attestation fiscale réglementaire en vigueur ;
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle et décennale à jour ;
- Extrait RIDET ;
- Relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

ANNEXE : PHOTOS

